

pêcheurs, on portera à \$150 000 le montant maximal autorisé pour un prêt individuel accordé en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux opérations de pêche.

Les ressources scientifiques et technologiques du Canada sont la clé même de notre compétitivité comme nation commerçante. Mon gouvernement encouragera un plus grand nombre de jeunes à poursuivre une carrière en recherche par le biais d'un nouveau programme d'emploi dans les domaines techniques et il incitera l'industrie à intensifier ses travaux de recherche et de développement au Canada. Il réaffirme en outre son engagement de porter les dépenses au titre de la recherche et du développement à 1,5 p. 100 du produit national brut.

Afin d'augmenter la capacité concurrentielle de l'industrie canadienne à l'étranger et de créer ainsi des emplois au pays, mon gouvernement compte mettre sur pied une société nationale de commerce. Il projette aussi de rendre ses programmes d'aide plus accessibles aux petites entreprises, de simplifier les formules de demande et d'assurer une meilleure coordination de ses programmes.

Dans le but d'améliorer notre régime de négociation collective, le gouvernement créera un Bureau d'information du travail chargé de fournir sur une base impartiale les données statistiques et les renseignements nécessaires aux négociations. Afin de permettre un nouveau départ dans les relations de travail qui prévalent aux Postes, ce ministère sera transformé en société de la Couronne.

Mes ministres estiment que la population canadienne doit prendre davantage en main sa destinée économique. Tout en se conformant à nos engagements internationaux, le gouvernement fera donc vigoureusement usage de sa politique d'achat pour favoriser la création et l'expansion d'entreprises canadiennes autonomes.

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger sera modifiée pour permettre de vérifier la façon dont les grandes sociétés étrangères s'acquittent de leur obligation d'apporter des avantages appréciables au Canada. Ces modifications rendront en outre obligatoire la publication des principales offres d'achat par des entreprises étrangères avant que le gouvernement ne décide si elles sont acceptables ou non. Le gouvernement prêtera son concours aux entreprises canadiennes qui veulent racheter leur actif actuellement en mains étrangères ou faire concurrence aux sociétés désireuses de devenir propriétaires ou de prendre le contrôle d'entreprises canadiennes.

IV. Consolidation des institutions nationales

Pour raffermir la conviction des Canadiens que leurs institutions nationales sont en mesure de répondre à leurs besoins, mon gouvernement proposera un programme destiné à rendre le Parlement plus efficace et plus sensible aux besoins de la population.

Vous serez invités à mettre sur pied un comité parlementaire chargé d'étudier le système électoral, afin d'assurer à nos institutions parlementaires un maximum de représentativité et de responsabilité, et de renforcer la confiance des Canadiens dans leur système de gouvernement.

Pour satisfaire à son engagement de renouveler le fédéralisme, mon gouvernement relancera le processus de réforme

constitutionnelle. Mes ministres prennent l'engagement de travailler au plein épanouissement des deux principaux groupes linguistiques du Canada et au développement des diverses cultures qu'on retrouve au pays. Mon gouvernement cherchera à inscrire dans la Constitution une déclaration des droits et libertés, y compris les droits linguistiques.

Les députés, de quelque allégeance qu'ils soient, s'entendent sur la nécessité de rendre plus accessible aux Canadiens l'information qui les touche. Une mesure législative sur la liberté d'information sera déposée afin de donner un vaste accès aux documents gouvernementaux. Le droit d'un ministre de ne pas remettre aux tribunaux certains documents gouvernementaux, en vertu du paragraphe 41(2) de la Loi sur la Cour fédérale, sera supprimé.

Mon gouvernement déposera aussi un projet de loi visant à accroître le droit d'accès de l'individu à l'information que possède le gouvernement sur son compte et à mieux protéger la vie privée en restreignant davantage encore l'utilisation possible des renseignements personnels.

Conformément aux recommandations de la Commission Marin, la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada sera modifiée pour réglementer la discipline interne et les procédures de grief, et pour permettre à une autorité extérieure d'être saisie des plaintes du public au sujet du comportement des membres de la GRC.

Mon gouvernement espère que ces mesures permettront dans les années à venir de tisser des liens de confiance réciproque entre le gouvernement et la population.

V. Une politique étrangère active

Mon gouvernement arrive au pouvoir à un moment où les perspectives internationales sont particulièrement sombres. Les événements survenus en Iran et en Afghanistan ont fait énormément de tort aux institutions et au droit internationaux. Ils ont aggravé l'instabilité et sapé la confiance.

En réponse à ces événements, mon gouvernement entend avoir une politique étrangère active. Le Canada tablera sur les solides liens d'amitié qu'il a noués avec nombre de pays. Notre action internationale doit comporter, en particulier, l'engagement de rendre l'OTAN plus apte à assurer la sécurité de ses membres et à faire progresser la cause de la paix, et mon gouvernement est déterminé à s'acquitter de ses obligations. Pour tenir ses engagements, il a décidé de faire l'achat d'un nouveau chasseur.

Tout en reconnaissant qu'il a le devoir d'améliorer la sécurité de l'alliance, le Canada ne peut oublier les dangers d'un holocauste nucléaire. Les tensions actuelles et la poursuite de la course aux armements ne font qu'aggraver ces dangers. Le devoir du Canada est clair. Mon gouvernement doit maintenir sa stratégie visant à étouffer la croissance mortelle des arsenaux nucléaires dans le monde. Nous devons prêter et nous prêterons notre concours aux efforts internationaux en vue de négocier des ententes sur des moyens vérifiables d'assurer le contrôle des armes et le désarmement. Nous chercherons à rallier les autres membres de la communauté internationale à cette cause qui touche la survie même des humains sur cette planète. A cette fin, un poste d'ambassadeur au désarmement sera créé au sein du ministère des Affaires extérieures.